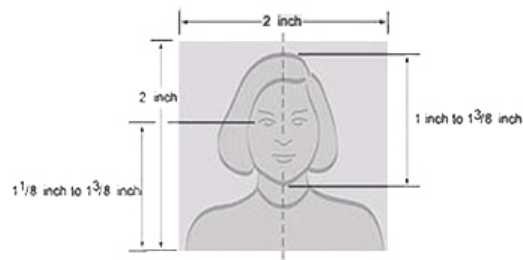


## Normes photographiques



Les photographies devront être en couleur et strictement selon les normes suivantes.

- Non retouchées – 5 cm par 5 cm.
- Le visage doit prendre entre 70 % et 80 % de la hauteur de la photo.
- Le sujet doit regarder l'objectif et garder les yeux ouverts.
- La prise de vue doit dater de moins de 6 mois et doit être parfaitement ressemblante au jour du dépôt de votre demande.
- La photo doit être nette et le fond doit être blanc et uni.
- La photo doit être en couleur et faire apparaître un teint naturel.
- Eclairées (pas d'ombre sur le visage ou derrière le sujet)
- Le visage doit être positionné au centre du cadre, sans inclinaison. Le sujet doit adopter une expression neutre, bouche fermée.
- Si vous portez un couvre-chef pour des raisons religieuses, assurez-vous que votre visage reste intégralement visible sur la photographie.
- Les montures de lunettes doivent être discrètes et ne doivent pas cacher les yeux. Les photos présentant un sujet ayant des verres de lunettes teintés ou des yeux rouges seront refusées.
- Les casques, écouteurs, dispositifs mains libres sans fil, ou dispositifs similaires ne sont pas acceptés sur la photographie.
- Photographies pour les enfants/bébés – La photographie doit montrer l'enfant/bébé éveillé, regardant droit la camera avec la bouche fermée et non couverte ou cachée. Elle devra aussi montrer clairement les deux côtés du visage (aucun jouet, couverture, dossier de chaise ou autre personne visible) et aucun cheveu à travers les yeux.

Attention:

Des machines compatibles aux normes indiennes sont à votre disposition dans les bureaux VFS de Paris et Marseille.